

GUIDE THÉMATIQUE

**EN
PG**



**APPAREILS ET
MATÉRIELS À GAZ**
MAI 2022 (Édition 5)



Tous les éléments se trouvant dans ce Document (notamment textes, images, logos, photographies, etc.) et/ou les dénominations et logos du CNPG et de ses partenaires, sont protégés par les droits de propriété intellectuelle (y compris notamment tous droits d'auteur, les marques, les dessins et modèles, les noms de domaine et tout autre droit de propriété intellectuelle existant ou futur, français et internationaux) et appartiennent à notre association ou à ces tiers nous ayant autorisé à les exploiter.

L'utilisation du Document ne confère en aucune façon à l'Utilisateur un droit de propriété ou un droit de propriété intellectuelle sur le Document et/ou les éléments se trouvant dans le Document à l'exception d'un droit personnel d'accès, non exclusif, limité exclusivement à la consultation du Document.

Il est strictement interdit de représenter, de reproduire et/ou d'exploiter le Document ou un ou plusieurs de ses éléments, totalement ou partiellement, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, sans l'accord écrit et préalable du CNPG. L'Utilisateur s'engage à ne pas copier, modifier, assembler, décompiler, altérer, vendre, louer, prêter, diffuser, distribuer ou transférer le Document et/ou un ou plusieurs de ses éléments, créer des œuvres dérivées à partir de ces œuvres, autoriser un tiers à commettre de tels actes ou lui permettre de le faire, sans l'accord écrit et préalable de notre association.

Tout contrevenant s'expose aux sanctions prévues par le Code de la propriété intellectuelle et le Code pénal au titre notamment de la contrefaçon de droit d'auteur et du droit des marques, ainsi qu'au Code civil en matière de responsabilité civile.

Introduction	5
Avant-propos	7
1 Dispositions relatives à la présomption de conformité réglementaire des produits gaz	8
1.1 Appareils à gaz	8
1.1.1 Appareils à gaz et équipements relevant de la Directive 2009/142/CE ou du Règlement (UE) n° 2016/426	8
1.1.2 Appareils et dispositifs VMC Gaz visés à l'article 14.3.3 de l'arrêté du 23 février 2018	8
1.1.3 Appareils de remplissage des véhicules fonctionnant au GNC, et visés à l'article 11.2 de l'arrêté du 23 février 2018	8
1.2 Matériels à gaz	9
1.2.1 Matériels à gaz soumis au Règlement (UE) n° 305/2011 (RPC) du 9 mars 2011	9
2 Organismes habilités	10
3 Marquage des matériels à gaz	11
3.1 Marquages délivrés par AFNOR Certification	11
3.2 Marquages délivrés par CERTIGAZ	11
3.3 Marquages délivrés par le LNE	12
4 Attestations de conformité	14
Annexe 1 Normes «VMC Gaz» applicables publiées par AFNOR et Cahiers des charges applicables publiés par AFG	24
Annexe 2 Spécifications GNV applicables publiées par l'AFG	25
Annexe 3 Normes européennes harmonisées applicables publiées au JOUE	26
Annexe 4 Normes applicables publiées par AFNOR	27
Annexe 5 Spécifications et Cahiers des charges applicables publiés par l'AFG	35

**EN
PG**



*Le présent Guide a été établi par le Centre National d'expertise des Professionnels de l'énergie Gaz (**CNPG**), organisme professionnel reconnu par la « Décision BSERR n° 18-014 du 13 avril 2018 portant reconnaissance d'un organisme professionnel compétent et représentatif pour l'établissement des guides listés en annexe 1 de l'arrêté du 23 février 2018 relatif aux règles techniques et de sécurité applicables aux installations de gaz combustible des bâtiments d'habitation individuelle ou collective, y compris les parties communes ».*

Il propose des solutions techniques adaptées pour la conception et la mise en œuvre des installations de gaz pour la partie de l'installation correspondant à son domaine d'application.

Les solutions techniques présentées s'appuient sur les règles de l'art en vigueur au moment de sa rédaction, elles sont destinées à satisfaire les exigences réglementaires de l'arrêté du 23 février 2018.

Les illustrations contenues dans le présent Guide n'ont pas de valeur réglementaire. Elles sont fournies pour illustrer les solutions techniques présentées.

*Le présent guide fait l'objet d'une approbation par décision ministérielle du 30 mai 2022 publiée au bulletin Officiel du ministère de la transition écologique et solidaire et relative à l'approbation des guides thématiques élaborés par le Centre national d'expertise des professionnels de l'énergie gaz (**CNPG**) et listés en annexe 1 de l'arrêté du 23 février 2018. NOR : TREP2203849S.*

Le présent guide constitue l'édition 5 du Guide (Appareils et matériels à Gaz - AMG). Il annule et remplace l'édition 4 de mars 2021.

Le cas échéant, il fera l'objet d'une approbation de ses modifications successives par décision du ministre chargé de la sécurité du gaz.



Le présent Guide a été rédigé en tenant compte de l'obligation générale de performance, d'une part, et de certification par tierce partie, d'autre part, des produits gaz (appareils et matériels) constitutifs d'une installation de gaz conformément à l'article 6 de l'arrêté du 23 février 2018 et à la section 8 du chapitre VII du titre V du livre V du code de l'environnement.

Pour la commodité de lecture et conformément aux dispositions de l'article R. 557-8-2 du code de l'environnement, seront ci-après dénommés « produits gaz » l'ensemble des appareils et matériels gaz couverts par l'arrêté du 23 février 2018.

Le Bureau de Normalisation du Gaz (BNG), en tant que bureau de normalisation sectoriel agréé, fournit au **CNPG** la référence des documents normatifs ainsi que les informations relatives à leur application contenues dans l'(les) annexe(s) du présent guide.

1.1 APPAREILS À GAZ

1.1.1 Appareils à gaz et équipements relevant de la directive 2009/142/CE ou du règlement (UE) n° 2016/426

Les dispositions de la section 8 du chapitre VII du titre V du livre V du code de l'environnement s'appliquent (marquage CE Appareils à Gaz) et par conséquent, ne nécessitent pas de compléments particuliers au titre du présent guide.

Les équipements, étant destinés uniquement à être incorporés à des appareils à gaz avant leur mise sur le marché, n'ont pas vocation à être installés séparément dans les installations de gaz couvertes par l'arrêté du 23 février 2018.

1.1.2 Appareils VMC Gaz, et visés à l'article 14.3.3 de l'arrêté du 23 février 2018

Le raccordement des appareils destinés à une installation d'évacuation mécanique des produits de la combustion est présumé conforme aux exigences de l'arrêté s'ils respectent les dispositions de la norme NF D 35-337 ou de la norme NF D 35-323, selon le cas. Tout dispositif de sécurité collective (DSC) respectant le Cahier des charges AFG 2011-01 est présumé conforme aux dispositions de l'arrêté du 23 février 2018.

Les normes NF D 35-337 et NF D 35-323, et le CCH AFG 2011-01 applicables sont listées à l'annexe 1 du présent Guide.

1.1.3 Appareils de remplissage des véhicules fonctionnant au Gaz Naturel Comprimé (GNC), et visés à l'article 11.2 de l'arrêté du 23 février 2018

Tout appareil de remplissage des véhicules fonctionnant au GNC qui respecte la Spécification technique AFG GNV1 est présumé conforme aux dispositions de l'arrêté du 23 février 2018 pour ce qui concerne sa conception et sa fabrication.

La Spécification AFG GNV1 applicable est listée à l'annexe 2 du présent Guide.

1.2 MATÉRIELS À GAZ

Ces matériels peuvent être des composants de l'installation (ex : tuyaux flexibles, raccords à braiser ou à sertir), des matériaux d'assemblage (brasures, flux, ...).

Les exigences de l'annexe 3 de l'arrêté du 23 février 2018 leur sont applicables.

Le respect de ces exigences sur la base des normes listées à l'annexe 4 du présent Guide ou des spécifications et cahiers des charges listés à l'annexe 5 du présent Guide vaut présomption de conformité aux dispositions de l'arrêté du 23 février 2018 qui leur sont applicables.

Cas particulier des joints mécaniques et des dispositifs de jonction :

Toutes caractéristiques dimensionnelles et fonctionnelles des joints mécaniques et des dispositifs de jonction qui respectent la norme NF D 36-136, conjointement avec les dispositions des normes qui permettent de garantir l'étanchéité des assemblages (ex: couples de serrage), sont présumées conformes aux dispositions de l'arrêté du 23 février 2018, article 6.2, alinéa 1.

Cas particulier des abouts porte-caoutchouc :

Pour mémoire, depuis le 1^{er} juillet 2015, la commercialisation d'abouts porte-caoutchouc destinés à raccorder un tube souple à base de caoutchouc n'est autorisée que si ceux-ci sont commercialisés conjointement à un détendeur à usage domestique pour butane distribué à partir de récipients.

1.2.1 Matériels à gaz soumis au Règlement (UE) n° 305/2011 (Règlement Produits de Construction) du 9 mars 2011

Pour information et à la date de publication du présent guide, les normes européennes harmonisées relatives à ces matériels et qui leur sont applicables en vue de leur marquage CE sont listées à l'annexe 3 du présent Guide

En application des articles L. 557-31 à L. 557-45 et des articles R. 557-4-1 à R. 557-4-7 du code de l'environnement, et pour les produits ou équipements mentionnés à l'article L. 557-1-3° du code de l'environnement, les organismes autorisés à réaliser les évaluations de la conformité mentionnées à l'article L. 557-5 du code de l'environnement sont habilités par le ministre en charge de la sécurité industrielle.

Cette conformité aux exigences applicables est attestée par un marquage, apposé avant la mise sur le marché du produit ou de l'équipement, ainsi que par l'établissement d'attestations.

L'évaluation et la vérification des performances des matériels et de leur constance sont réalisées par les organismes habilités conformément aux dispositions de l'annexe 2 de l'arrêté du 23 février 2018.

Pour information et à la date de publication du présent guide, les organismes habilités sont :

AFNOR Certification, par Arrêté du 16 décembre 2020 portant habilitation d'AFNOR Certification pour effectuer les évaluations et les vérifications des performances des matériels à gaz prévues à l'article 6 de l'arrêté du 23 février 2018. NOR : TREP2035511A.

Certigaz, par Arrêté du 10 octobre 2019 portant habilitation de l'organisme CERTIGAZ pour effectuer les évaluations et les vérifications des performances des matériels à gaz prévues à l'article 6 de l'arrêté du 23 février 2018. NOR : TREP1924602A.

LNE, par Arrêté du 16 décembre 2020 portant habilitation du Laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE) pour effectuer les évaluations et les vérifications des performances des matériels à gaz prévues à l'article 6 de l'arrêté du 23 février 2018. NOR : TREP2035515A.

En application de l'article R. 557-8-3-III du code de l'environnement, le marquage des matériels à gaz mentionné à l'article L. 557-4 du code de l'environnement est matérialisé par une marque reconnue par le ministre chargé de la sécurité industrielle.

Les marques reconnues à la date de publication du présent guide sont les suivantes :

3.1 MARQUAGES DÉLIVRÉS PAR AFNOR CERTIFICATION

NF088 applicable aux «Raccords en cuivre à braser par capillarité» utilisés pour les canalisations de gaz en cuivre visées par les spécifications ATG B.524.

NF090 applicable aux «Tubes en cuivre» utilisés pour les canalisations de gaz en cuivre visées par les spécifications ATG B.524, revêtus ou non d'une gaine.

Les référentiels de certification (Règles de Certification) correspondants aux marques, ci-avant, sont disponibles sur le site : <https://certification.afnor.org>.

3.2 MARQUAGES DÉLIVRÉS PAR CERTIGAZ

NF078 (NF ROB-GAZ) applicable aux « robinets et aux joints plats d'étanchéité pour les installations de gaz ».

NF115 (NF GAZ) applicable aux « matériels pour raccordement des appareils à gaz, aux accessoires de distribution par récipients des GPL et aux Appareils à gaz non visés par le Règlement (UE) 2016/426 Appareils à Gaz.

NF136 (NF APE) applicable aux « accessoires pour réseaux en polyéthylène de distribution de combustibles gazeux, d'eau potable, d'irrigation, d'assainissement avec pression et d'applications industrielles ».

Le présent guide ne traite que de l'application gaz, groupe 1, de cette marque. L'accessoire certifié comporte le marquage "G", "GAZ", "GAS" ou "EN 1555" (Norme référencée en annexe 4).

NF404 (NF REG-GAZ) applicable aux « régulateurs de pression de gaz pour réseaux de distribution et branchements ».

NF540 (NF RAC-GAZ) applicable aux « raccords interchangeables et aux ensembles de raccords assemblés pour les installations de gaz ».

ATG Brasures applicable aux « alliages d'apport et flux destinés au brasage capillaire et au soudobrasage pour les canalisations de gaz en acier ou en cuivre visées par les spécifications ATG B.521 et ATG B.524 ».

ATG PLT applicable aux « kits de tuyaux onduleux pliables en acier inoxydable pour le gaz dans les bâtiments d'habitation et leurs dépendances, avec une pression de service inférieure ou égale à 0,5 bar (kits « PLT », Pliable Linear Tube), dans les bâtiments d'élevage ou industriels avec une pression de service inférieure ou égale à 2 bar et aux tuyaux flexibles courts (FC) pour les raccordements d'ouvrages de distribution de gaz par canalisation ».

ATG Sertissage applicable « aux raccords à sertir en cuivre utilisables sur les installations de gaz combustibles et d'hydrocarbures liquéfiés desservant les bâtiments d'habitation et leurs dépendances, ainsi que les bâtiments d'élevage et les serres ».

Les référentiels de certification (Règles de Certification) correspondants aux marques, ci-avant, sont disponibles sur le site : www.certigaz.fr.

3.3 MARQUAGES DÉLIVRÉS PAR LE LNE

NF 114 applicable aux « Tubes en polyéthylène pour réseaux de distribution de gaz combustibles, réseaux de distribution d'eau potable, irrigation, industrie, eau non potable et assainissement sous pression, confinement de transport d'électricité » pour les applications gaz couvertes par le GROUPE 1 de la présente marque (Application gaz combustibles). L'accessoire certifié comporte le marquage "GAZ" et la pression maximale en service (GAZ 4 ou GAZ MOP 10 bar).

Le référentiel de certification (Règles de Certification) correspondants à la marque, ci-avant, est disponible sur le site : <https://www.lne.fr/fr/service/certification>.

Le marquage des matériels à gaz certifiés NF est matérialisé par le logo **NF** :



Les modalités de marquage sont détaillées dans les Règles de Certification.

Le marquage des matériels à gaz certifiés ATG est matérialisé par le logo **ATG** :



Les modalités de marquage sont détaillées dans les Règles de Certification.

Les attestations de conformité mentionnées à l'article L. 557-4 du code de l'environnement doivent contenir à minima les informations suivantes conformément aux dispositions de la norme NF ISO/ CEI 17065:2012 :

- l'identification de l'organisme de certification (raison sociale, adresse),
- l'identification de l'organisme d'accréditation,
- l'identification du titulaire de l'attestation de conformité (raison social, adresse),
- la marque commerciale du ou des produits certifiés,
- la référence commerciale du ou des produits certifiés,
- la portée de la certification :
 - l'identification du ou des produits certifiés (désignation),
 - l'identification du programme de certification appliqué par l'organisme de certification (référentiel de certification),
 - le ou les référentiels d'exigences du ou des produits auxquels le ou les produits sont jugés conformes par l'organisme de certification (normes ou documents normatifs, code, date de publication),
- la liste des caractéristiques certifiées du ou des produits,
- le numéro de l'attestation de conformité (certificat),
- la date d'émission de l'attestation de conformité,
- la date de validité de l'attestation de conformité,
- le mode d'accès à la liste des produits certifiés (site internet, ...),
- le mode d'accès du programme de certification appliqué par l'organisme de certification (site internet, ...),
- la signature ou une autre mention d'authentification de la (des) personne(s) de l'organisme de certification habilitée(s).

Les modèles sont fournis ci-après.

4.1 MODÈLES D'ATTESTATION DE CONFORMITÉ AFNOR CERTIFICATION



**RACCORDS EN CUIVRE
A BRASER PAR CAPILLARITE
COPPER FITTINGS WITH ENDS FOR
CAPILLARY BRAZING**

Certificat

Certificate

Organisme certificateur : AFNOR Certification

Secrétariat Technique :
Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB)
84 Avenue Jean Jaurès ; FR-77420 Champs-sur-Marne

Admission, Reconduction... : N° AA/BB du JJ/MM/20AA
Admission, Renewal... : N° AA/BB from JJ/MM/20AA
Date de fin de validité / Expiry date : JJ/MM/20AA

La Société / The Head office :

NOM DE LA SOCIETE

ADRESSE DU SIEGE SOCIAL

Première admission / First admission:

JJ/MM/AAAA

Est autorisée à apposer la marque NF en application des règles générales de la marque NF et du référentiel de certification de l'application NF – Raccords en cuivre à braser par capillarité pour les produits cités en annexe.
Is authorized to affix the NF mark on the product(s) listed in appendix, in accordance with the general rules of the NF mark and the NF – Copper fittings with ends for capillary brazing certification scheme.

Cette décision atteste que les produits désignés en annexe sont certifiés conformes à la norme NF EN 1254-1 : 1998 et aux exigences supplémentaires après évaluation par AFNOR Certification tel que spécifié dans le référentiel de certification NF - Raccords en cuivre à braser par capillarité.
This decision attests that the product(s) mentioned in appendix have been assessed by AFNOR Certification and found to conform with the standard NF EN 1254-1 : 1998 and complementary requirements, as specified in the NF – Copper fittings with ends for capillary brazing certification scheme.

Caractéristiques certifiées

Dimensions et tolérances
Résistance à la pression
Teneur en carbone et teneur en phosphore

Certified characteristics:

*Dimensions and tolerances
Pressure resistance
Carbon content and phosphorus content*

Ce certificat annule et remplace tout certificat antérieur.
This certificate supersedes all previous certificates.
 Ce certificat NF, incluant son annexe, est valable jusqu'au **JJ/MM/20AA** sous réserve des résultats des contrôles effectués par AFNOR Certification qui peut prendre toute décision conformément aux règles générales de la marque NF et au référentiel de certification NF - Raccords en cuivre à braser par capillarité.
This NF certificate and related appendix is valid until JJ/MM/20AA subject to the results obtained upon regular controls carried out by AFNOR Certification. Appropriate decision is made by AFNOR Certification in accordance with the general rules of the NF mark and specific certification scheme NF - Copper fittings with ends for capillary brazing.



Julien NIZRI
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification

CERTI F 1332.4 11/2014

Toute reproduction de ce certificat doit l'être dans son intégralité.
Reproduction of this certificate must be in full.

11 rue Francis de Pressensé - 93571 La Plaine Saint-Denis Cedex - France - T. +33 (0)1 41 62 80 00 - F. +33 (0)1 49 17 90 00
 SAS au capital de 18 187 000 € - 479 076 002 RCS Bobigny - www.afnor.org



4.1 MODÈLES D'ATTESTATION DE CONFORMITÉ AFNOR CERTIFICATION (SUITE)



**RACCORDS EN CUIVRE
A BRASER PAR CAPILLARITE
COPPER FITTINGS WITH ENDS FOR
CAPILLARY BRAZING**

Certificat
Certificate

Page 2 / 2

Admission, Recondition... : N° AA/BB du JJ/MM/20AA
Admission, Renewal... : N° AA/BB from JJ/MM/20AA
Date de fin de validité / Expiry date : JJ/MM/20AA

SITE DE PRODUCTION / PRODUCTION SITE :

Nom et adresse

Identification de l'usine productrice / Production site code : N° xx

IDENTIFICATION DES PRODUITS / PRODUCT DESIGNATION

Marque commerciale / Trademark : xxxxxx

Familles <i>Families</i>	Types <i>Types</i>	Diamètres des extrémités (mm) <i>End diameters (mm)</i>	Usage <i>Use</i>
			Gaz, Eau....

La liste des produits certifiés et le référentiel de certification sont disponibles auprès d'AFNOR Certification
ou sur le site internet www.marque-nf.com.

The update list of certified products and the NF specific certification scheme are available at AFNOR Certification or on the website www.marque-nf.com

Toute reproduction de ce certificat doit l'être dans son intégralité.
Reproduction of this certificate must be in full.

4.1 MODÈLES D'ATTESTATION DE CONFORMITÉ AFNOR CERTIFICATION (SUITE)



TUBES EN CUIVRE
COPPER TUBES

Certificat

Certificate

Page 1 / 2

Admission, Recondition... : N° AA/BB du JJ/MM/20AA

Admission, Renewal... : N° AA/BB from JJ/MM/20AA

Date de fin de validité / Expiry date : JJ/MM/20AA

Organisme certificateur : AFNOR Certification

Secrétariat Technique :

Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB)

84 Avenue Jean Jaurès ; FR-77420 Champs-sur-Marne

La Société / The Head office :

NOM DE LA SOCIÉTÉ
ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL

Première admission / First admission: JJ/MM/AAAA

Est autorisée à apposer la marque NF en application des règles générales de la marque NF et du référentiel de certification de l'application NF – Tubes en cuivre pour les produits cités en annexe.

Is authorized to affix the NF mark on the product(s) listed in appendix, in accordance with the general rules of the NF mark and the NF – Copper tubes certification scheme.

Cette décision atteste que les produits désignés en annexe sont certifiés conformes aux normes NF EN 1057 : 2006 + A1 : 2010 et NF EN 13349 : 2003 et aux exigences supplémentaires après évaluation par AFNOR Certification tel que spécifié dans le référentiel de certification NF – Tubes en cuivre.

This decision attests that the product(s) mentioned in appendix have been assessed by AFNOR Certification and found to conform with standards NF EN 1057 : 2006 + A1 : 2010 and NF EN 13349 : 2003 and complementary requirements, as specified in the NF – Copper tubes certification scheme.

Caractéristiques certifiées

Taux de carbone des tubes nus

Dimensions des tubes (diamètres, épaisseurs, longueurs)

Composition chimique du tube nu et de la gaine

Résistance mécanique

Certified characteristics:

Carbon content in bare tubes

Dimensions (diameter, thickness, length)

Chemical composition of the bare tube and of the sheath

Mechanical resistance

Ce certificat annule et remplace tout certificat antérieur.

This certificate supersedes all previous certificates.

Ce certificat NF, incluant son annexe, est valable jusqu'au JJ/MM/20AA sous réserve des résultats des contrôles effectués par AFNOR Certification qui peut prendre toute décision conformément aux règles générales de la marque NF et au référentiel de certification NF Tubes en cuivre.

This NF certificate and related appendix is valid until JJ/MM/20AA subject to the results obtained upon regular controls carried out by AFNOR Certification. Appropriate decision is made by AFNOR Certification in accordance with the general rules of the NF mark and specific certification scheme NF - Copper tubes.



Julien NIZRI
Directeur Général d'AFNOR
Certification
Managing Director of AFNOR Certification

CERTI F 1332.4 11/2014

Toute reproduction de ce certificat doit l'être dans son intégralité.

Reproduction of this certificate must be in full.

4.1 MODÈLES D'ATTESTATION DE CONFORMITÉ AFNOR CERTIFICATION (SUITE)



TUBES EN CUIVRE
COPPER TUBES

Certificat
Certificate

Page 2 / 2

Admission, Recondition... : N° AA/BB du JJ/MM/20AA

Admission, Renewal... : N° AA/BB from JJ/MM/20AA

Date de fin de validité / Expiry date : JJ/MM/20AA

SITE DE PRODUCTION / PRODUCTION SITE :

Nom et adresse

Identification de l'usine productrice / Production site code : N° xx

IDENTIFICATION DES PRODUITS / PRODUCT DESIGNATION

Marque commerciale / Trademark : XXXXXX

TUBES NUS A BRASER PAR CAPILLARITE (NF EN 1057)								TUBES GAINES (NF EN 13349)		
Ø extérieur (mm)	Epaisseur – Etat						Usage Use	Ø extérieur (mm)	Epaisseur - Etat	Usage Use
	1 mm			1,2 mm	1,5 mm	2.0 mm			1 mm	
	Recuit	Demi- dur	Ecroui Dur	Ecroui Dur					Recuit	
							Gaz...			Gaz...
Taux de carbone ≤ 0,10 mg/dm² pour les tubes demi-durs										

La liste des produits certifiés et le référentiel de certification sont disponibles auprès d'AFNOR Certification
ou sur le site internet www.marque-nf.com.

The update list of certified products and the NF specific certification scheme are available at AFNOR Certification or on the website www.marque-nf.com

Toute reproduction de ce certificat doit l'être dans son intégralité.
Reproduction of this certificate must be in full.

11 rue Francis de Pressensé - 93571 La Plaine Saint-Denis Cedex - France - T. +33 (0)1 41 62 80 00 - F. +33 (0)1 49 17 90 00
SAS au capital de 18 187 000 € - 479 076 002 RCS Bobigny - www.afnor.org

afnor
CERTIFICATION

4.2 MODÈLES D'ATTESTATION DE CONFORMITÉ CERTIGAZ



Certificat
Certificate

N° XXXXX

En application des Règles de Certification XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX CERTIGAZ atteste de la conformité des produits décrits ci-dessous à ces Règles de Certification. Ce certificat ne peut préjuger des décisions éventuelles qui seraient prises au cours de la validité du présent certificat suite aux vérifications réalisées.

La liste à jour des produits certifiés par titulaire est disponible auprès de CERTIGAZ ou sur son site internet www.certigaz.fr

According to the Certification Rules XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX, CERTIGAZ certifies that the products described here after comply with these Certification Rules. This certificate cannot prejudice decisions which should be taken during the validity of the certificate at the review of the results of control.

The update list of the brand's holders and certified products is available at CERTIGAZ or on its website www.certigaz.fr.

La société :

Head Office

XXXXXXXXXXXX

XXXXXXXXXX

XXXXXXXXXX

XXXXXXXXXX

XXXXXXX

est autorisée à utiliser la marque XXX (ATG ou NF selon produit) pour le descriptif du
produit indiqué dans désignation

is authorized to use the ATG mark for the following couple

Désignation :

type

XXXXXXXXXXXX

Marque commerciale :

Trademark

Référence(s) commerciale(s) :

Commercial Product reference

XXXXXXXXXXXX

Selon : nom, code, date de publication du document normatif

According to

En vertu de la présente décision, CERTIGAZ accorde le droit d'usage de la marque ATG ou NF à la société qui en est bénéficiaire pour les produits visés ci-dessus dans les conditions définies par les Règles de Certification de la marque ATG ou NF et des Règles de Certification XXXXXXXXXXXX, en vigueur.

Under this decision, CERTIGAZ grants the right to use the ATG mark to the company which is the beneficiary for the above products covered under the applicable XXXXX Rules and the XXXXXXXXXXXX Certification Rules, in force.

Ce certificat est valide jusqu'au JJ MM AAAA. Il annule tout certificat antérieur.

Validity date: MM DD, YYYYIt cancels any previous certificate.

Fait à Neuilly sur Seine, le JJ MM AAAA

Nom Prénom et Signature

Directeur Général

Toute reproduction de ce certificat doit l'être dans son intégralité / Reproduction of this certificate must be in full Page 1/ 2

Accréditation
N°

CERTIGAZ SAS - 8, rue de l'Hôtel de Ville - F 92200 Neuilly-sur-Seine - Tél. : +33 (0) 1 80 21 07 40 - Fax : +33 (0) 1 80 21 07 93
infocertigaz@certigaz.fr - www.certigaz.fr

4.2 MODÈLES D'ATTESTATION DE CONFORMITÉ CERTIGAZ (SUITE)



N° XXXXX

MARQUE ATG ou NF- *précision*

<u>Principales caractéristiques certifiées</u>	<u>Main certified characteristics</u>
♦ ;	
♦ ;	
♦ ;	
♦ ;	

Les Règles de Certification et la liste des produits certifiés sont disponibles sur demande auprès de l'Organisme Certificateur CERTIGAZ ou sur son site internet – www.certigaz.fr .

These Certification Rules and list of certified products are available on demand at the Certifying Body CERTIGAZ or on the web site – www.certigaz.fr .

Toute reproduction de ce certificat doit l'être dans son intégralité / Reproduction of this certificate must be in full

Page 2/ 2

4.3 MODÈLE D'ATTESTATION DE CONFORMITÉ LNE

Organisme de certification
mandaté pour la marque NF
par AFNOR Certification

CERTIFICAT
**NF 114 Tubes PE pour réseaux
de gaz et d'eau**
**NF 114 PE pipes
for gas and water networks**
Délivré à / granted to

Pour les produits suivants / For the following products
TUBES EN POLYETHYLENE POUR DISTRIBUTION DE GAZ COMBUSTIBLES (Gr1)
Polyethylene pipes for gaseous fuel distribution (Gr1)

(références et caractéristiques données en annexe(s) / references and characteristics given in attached appendix)

Fabriqués dans l'usine :
Manufactured in production plant :

Numéro d'identification :

Ce certificat est délivré par le LNE dans les conditions fixées par les règles de certification NF
et en conformité avec la (les) norme(s) de référence ci-dessous :
NF EN 1555-2 : 2010

En vertu de la présente décision notifiée par le LNE, AFNOR Certification accorde le droit d'usage de la marque NF
à la société qui en est bénéficiaire pour les produits visés ci-dessus, dans les conditions définies
par les règles générales de la marque NF et par le référentiel de certification NF mentionné ci-dessus

This certificate is issued by the LNE according to the certification rules NF and in conformity with the reference(s) below :
NF EN 1555-2 : 2010

On the strength of the present decision notified by the LNE, AFNOR Certification grants the right to use the NF Mark to the grantee for the
aforementioned products, within the frame of the general conditions applying to the NF Mark and to the aforementioned NF certification

Date de début de validité
Effective date

Date de fin de validité
Expiry date

Certificat n°

Pour le Directeur Général
For the General Director

**Responsable du Pôle Certification Environnement, Sécurité et
Performance**
Head of the Environment, Safety and Performance Certification
Department

Laboratoire national de métrologie et d'essais • Etablissement public à caractère industriel et commercial
Siège social : 1, rue Gaston Boissier - 75724 Paris Cedex 15 • Tél. : 01 40 43 37 00 - Fax : 01 40 43 37 37
info@lne.fr • lne.fr • RCS Paris 313 320 244 - NAF : 7120B - TVA : FR 92 313 320 244

4.3 MODÈLE D'ATTESTATION DE CONFORMITÉ LNE (SUITE)

1/1

ANNEXE AU CERTIFICAT N° Rev. APPENDIX

Tubes en polyéthylène pour distribution de gaz combustibles - GR. 1
Polyethylene pipes for gaseous fuel distribution - GR. 1

Marque commerciale / Commercial reference :

Groupe 1 – Tubes en PE 100

Diamètre extérieur nominal (mm)	S.D.R	Pression maximale en service	Epaisseur nominale (mm)
20	11	GAZ MOP 10 bar	3.0
32	11	GAZ MOP 10 bar	3.0
40	11	GAZ MOP 10 bar	3.7
63	11	GAZ MOP 10 bar	5.8
90	11	GAZ MOP 10 bar	8.2
110	11	GAZ MOP 10 bar	10.0
125	11	GAZ MOP 10 bar	11.4
160	11	GAZ MOP 10 bar	14,6
200	17,6	GAZ 4	11.4
250	17,6	GAZ 4	14.2
315	17,6	GAZ 4	17.9
400	17,6	GAZ 4	22.8

Le détail des produits admis (matières et lignes utilisées) est donné dans l'annexe technique rev.

- FIN DE LISTE -

Annexe 1

Normes «VMC Gaz» applicables publiées par AFNOR et Cahiers de charge applicables publiés par l'AFG

Les normes de la présente annexe sont disponibles auprès d'AFNOR

(<https://www.boutique.afnor.org/>).

Les cahiers de charge de la présente annexe sont disponibles auprès de l'AFG

(<http://www.afgaz.fr/documentation-technique-et-reglementaire>).

Indice et date de publication	Titre de la norme	Conditions particulières d'application
NF D 35-337 (avril 2017)	Chauffage — Gaz — Chaudières de puissance utile inférieure ou égale à 70 kW utilisant les combustibles gazeux pour le chauffage central à l'eau chaude destinées à être raccordées à une installation d'évacuation mécanique des produits de la combustion	Appareils spécifiques pour les installations de VMC Gaz
NF D 35-323 (août 2017)	Appareils de production instantanée d'eau chaude pour usages sanitaires utilisant les combustibles gazeux et destinés à être raccordés à une installation d'évacuation mécanique des produits de la combustion	Appareils spécifiques pour les installations de VMC Gaz
CCH AFG 2011-01 (mars 2011)	Ventilation mécanique contrôlée Gaz (VMC GAZ) – Dispositif de sécurité collective (DSC) par courants porteurs	Dispositifs spécifiques pour les installations de VMC Gaz

Annexe 2

Spécifications GNV applicables publiées par l'AFG

Les spécifications de la présente annexe sont disponibles auprès de l'AFG

(<http://www.afgaz.fr/documentation-technique-et-reglementaire>).

Indice et date de publication	Titre de la norme	Cas des matériels d'un modèle déjà commercialisé et non conforme à la spécification	Cas des nouveaux matériels	Conditions particulières d'application
AFG GNV1 (septembre 2017)	Appareil de remplissage domestique pour véhicules fonctionnant au gaz naturel – Spécifications techniques de l'appareil	1 ^{er} janvier 2020	1 ^{er} janvier 2020	/

Annexe 3

Normes européennes harmonisées applicables et citées au JOUE

La liste des normes européennes harmonisées de la présente annexe est établie sur la base des communications de la Commission dans le cadre de la mise en œuvre du Règlement (UE) n° 305/2011 (Règlement Produits de Construction) du Parlement européen et du Conseil établissant des conditions harmonisées de commercialisation pour les produits de construction et abrogeant la directive 89/106/CEE du Conseil.

Elles sont mises à jour régulièrement dans le cadre des publications au JOUE (Journal Officiel de l'Union Européenne) des titres et des références des normes harmonisées au titre de la législation d'harmonisation de l'Union.

Les normes, ci-après, sont disponibles auprès d'AFNOR dans leur version transposée en droit national NF EN xxx (<https://www.boutique.afnor.org/>).

Norme	Titre	Date de publication au JOUE
EN 331:1998/A1 :2013	Robinets à tournant sphérique et robinets à tournant conique à fond plat destinés à être manœuvrés manuellement et à être utilisés pour les installations de gaz des bâtiments	28.10.2016 (C398/7) (2016/C 398/89)
EN 682:2002/ A1:2005	Garnitures d'étanchéité en caoutchouc – Spécification des matériaux pour garnitures d'étanchéité de joints de canalisations et des raccords véhiculant du gaz et des fluides hydrocarbures	28.10.2016 (C398/7) (2016/C 398/89)
EN 1057:2006+A1:2010	Cuivre et alliages de cuivre – Tubes ronds sans soudure en cuivre pour l'eau et le gaz dans les applications sanitaires et de chauffage	28.10.2016 (C398/7) (2016/C 398/89)
EN 14800 :2007	Tuyaux flexibles métalliques onduleux de sécurité pour le raccordement d'appareils à usage domestique utilisant des gaz combustibles	28.10.2016 (C398/7) (2016/C 398/89)
EN 15069 :2008	Dispositifs de raccordement de sécurité pour appareils à usage domestique utilisant les combustibles gazeux et alimentés par tuyau métallique onduleux	28.10.2016 (C398/7) (2016/C 398/89)

Annexe 4

Normes applicables publiées par AFNOR

Les normes de la présente annexe sont disponibles auprès d'AFNOR
(<https://www.boutique.afnor.org/>).

Légende des renvois :

(*) pour les installations comportant ce type de matériel et faisant l'objet d'un contrôle de conformité effectué postérieurement à la date indiquée, les justificatifs de la date d'installation devront être tenus à disposition des organismes de contrôle.

INDICE ET MILLESIME DE LA NORME	OBJET DE LA NORME	Date d'interdiction de mise à disposition sur le marché des matériels dont la conformité au référentiel est attestée par un marquage reconnu vis-à-vis d'un référentiel précédemment reconnu	Date d'interdiction d'installer des matériels dont la conformité au référentiel est attestée par un marquage reconnu vis-à-vis d'un référentiel précédemment reconnu	CONDITIONS PARTICULIERES OU APPLICATIONS EXCLUES
NF D 36-100 (août 1999)	Tuyaux flexibles à base de tube caoutchouc (sans armature) pour le raccordement externe des appareils à usage domestique utilisant les combustibles gazeux distribués par réseaux	Immédiate	Sans objet	
NF D 36-103 (avril 2014)	Tuyaux flexibles à base de tuyau caoutchouc (avec armature) pour le raccordement externe des appareils à usage domestique utilisant les combustibles gazeux distribués par réseaux	Immédiate	Sans objet	
NF D 36-109 (mars 2016)	Abouts porte-caoutchouc montés sur certains appareils à usage domestique utilisant les combustibles de la 3 ^{ème} famille distribués par récipients et bouchons	Immédiate	Sans objet	
XP D 36-110 (février 2000)	Ensembles de raccordement constitués à partir de tubes souples conformes à NF D 36-101 et équipés de dispositifs de serrage pour appareils ménagers à butane et à propane alimentés à partir de bouteilles ou de citernes individuelles	Immédiate	Sans objet	

Annexe 4

Normes applicables publiées par AFNOR

INDICE ET MILLESIME DE LA NORME	OBJET DE LA NORME	Date d'interdiction de mise à disposition sur le marché des matériels dont la conformité au référen- tiel est attestée par un marquage reconnu vis-à- vis d'un référentiel précé- demment reconnu	Date d'interdiction d'installer des matériels dont la conformité au référentiel est attestée par un marquage reconnu vis-à-vis d'un référentiel précédemment reconnu	CONDITIONS PARTICULIERES OU APPLICATIONS EXCLUES
NF D 36-112 (avril 2014)	Tuyaux flexibles à base de tuyau caoutchouc (avec armature) pour le raccordement externe des appareils à usage domestique utilisant le butane ou le propane alimentés à partir de bouteilles ou de citernes individuelles	Immédiate	Sans objet	
NF D 36-121 (avril 2009)	Raccords d'extrémité avec joint d'étanchéité pour tuyaux flexibles métalliques onduleux pour le raccordement externe des appareils à usage domestique utilisant les combustibles gazeux distribués par réseaux	Immédiate	Sans objet	Cette norme contient des exigences complémentaires à l'EN 14800
NF D 36-121/ A1 (décembre 2011)	Raccords d'extrémité avec joint d'étanchéité pour tuyaux flexibles métalliques onduleux pour le raccordement externe des appareils à usage domestique utilisant les combustibles gazeux distribués par réseaux	Immédiate	Sans objet	Cette norme contient des exigences complémentaires à l'EN 14800
NF D 36-123 (juin 2001)	Tuyaux flexibles métalliques onduleux, autres que les tuyaux flexibles relevant des normes NF D 36-121 et NF D 36-125, pour le raccorde- ment externe des appareils utilisant les combustibles gazeux	Immédiate	Sans objet	
NF D 36-124 (décembre 1994)	Raccords rapides avec obturation automatique destinés au raccordement externe par tuyaux flexibles des appareils utilisant les combustibles gazeux, autres que les appareils de cuisson, lave-linge et sèche- linge domestiques	Immédiate	Sans objet	
NF D 36-125 (avril 2009)	Raccords d'extrémité avec joint d'étanchéité pour tuyaux flexibles métalliques onduleux pour le raccordement externe des appareils à usage domestique utilisant le butane et le propane distribués par récipients	Immédiate	Sans objet	Cette norme contient des exigences complémentaires à l'EN 14800

Annexe 4

Normes applicables publiées par AFNOR

INDICE ET MILLESIME DE LA NORME	OBJET DE LA NORME	Date d'interdiction de mise à disposition sur le marché des matériels dont la conformité au référentiel est attestée par un marquage reconnu vis-à-vis d'un référentiel précédemment reconnu	Date d'interdiction d'installer des matériels dont la conformité au référentiel est attestée par un marquage reconnu vis-à-vis d'un référentiel précédemment reconnu	CONDITIONS PARTICULIERES OU APPLICATIONS EXCLUES
NF D 36-125/A1 (décembre 2011)	Raccords d'extrémité avec joint d'étanchéité pour tuyaux flexibles métalliques onduleux pour le raccordement externe des appareils à usage domestique utilisant le butane et le propane distribués par réceptacles	Immédiate	Sans objet	Cette norme contient des exigences complémentaires à l'EN 14800
NF D 36-126 (octobre 2014)	Tubes souples homogènes à base de caoutchouc de diamètre intérieur 12 mm, pour raccordement des appareils mobiles à usage non domestique pour utilisation dans les domaines tertiaires et industriels notamment dans les laboratoires de recherche et d'enseignement, utilisant les combustibles gazeux distribués par réseaux	Immédiate	Sans objet	
NF D 36-133 (août 2014)	Raccords d'extrémité avec joint(s) d'étanchéité pour tuyaux flexibles métalliques onduleux pour le raccordement externe des appareils à usage domestique par prise de gaz de sécurité utilisant le gaz naturel et le gaz propane distribués par réceptacles	Immédiate	Sans objet	
NF D 36-134 (décembre 2017)	Dispositifs indémontables – Robinet de sécurité à obturation automatique intégrée / tuyau flexible métallique onduleux	Immédiate	Sans objet	
NF D 36-135 (décembre 2017)	Dispositifs indémontables – Tuyau flexible métallique onduleux / jonction tournante	Immédiate	Sans objet	
NF D 36-136 (juin 2019)	Installations de gaz – Caractéristiques dimensionnelles des raccords mécaniques destinés à être installés sur les tuyauteries pour installations de gaz	1 ^{er} janvier 2023	Sans objet	

Annexe 4

Normes applicables publiées par AFNOR

INDICE ET MILLESIME DE LA NORME	OBJET DE LA NORME	Date d'interdiction de mise à disposition sur le marché des matériels dont la conformité au référentiel est attestée par un marquage reconnu vis-à-vis d'un référentiel précédemment reconnu	Date d'interdiction d'installer des matériels dont la conformité au référentiel est attestée par un marquage reconnu vis-à-vis d'un référentiel précédemment reconnu	CONDITIONS PARTICULIERES OU APPLICATIONS EXCLUES
NF E 29-134 (mai 2004)	Déclencheurs de sécurité à robinet d'arrêt incorporé et à deux raccords union G ½ mâles pour appareils à usage domestique utilisant les combustibles gazeux distribués par réseaux	Immédiate	Sans objet	
NF E 29-135 (mai 2020)	Robinetterie de gaz, basse pression – Robinets à tournant sphérique et robinets à tournant conique à fond plat destinés à être manœuvrés manuellement pour les installations de gaz des bâtiments – Pression maximale de service inférieure ou égale à 500 mbar	Immédiate	Sans objet	
NF E 29-140 (décembre 2011)	Robinet de commande pour appareils à usage domestique utilisant les combustibles gazeux - Robinets de sécurité (à obturation automatique intégrée)	Immédiate	Sans objet	
NF E 29-141 (décembre 2011)	Robinetterie de gaz, moyenne pression – Robinets à tournant sphérique et robinets à tournant conique à fond plat destinés à être manœuvrés manuellement pour les installations de gaz des bâtiments - Pression maximale de service de 5 bar	Immédiate	Sans objet	
NF E 29-142 (décembre 2011)	Robinetterie de gaz, moyenne pression – Robinets dits poussoirs (types F et F1)	Immédiate	Sans objet	
NF E 29-190-1 (mai 2020)	Appareils de régulation de pression de gaz (régulateurs) pour réseaux de distribution et branchements - Partie 1 : Régulateurs de type C	Immédiate	Sans objet	
NF E 29-190-2 (novembre 2014)	Appareils de régulation de pression de gaz (régulateurs) pour réseaux de distribution et branchements - Partie 2 : Régulateurs de type B	Immédiate	Sans objet	

Annexe 4

Normes applicables publiées par AFNOR

INDICE ET MILLESIME DE LA NORME	OBJET DE LA NORME	Date d'interdiction de mise à disposition sur le marché des matériels dont la conformité au référentiel est attestée par un marquage reconnu vis-à-vis d'un référentiel précédemment reconnu	Date d'interdiction d'installer des matériels dont la conformité au référentiel est attestée par un marquage reconnu vis-à-vis d'un référentiel précédemment reconnu	CONDITIONS PARTICULIERES OU APPLICATIONS EXCLUES
NF E 29-190-4 (mai 2020)	Appareils de régulation de pression de gaz (régulateurs) pour réseaux de distribution et branchements - Partie 4 : Batteries	Immédiate	Sans objet	
XP E 29-195 (janvier 2017)	Economie domestique – Raccords d'installation de gaz destinés à être positionnés en sortie de compteurs à gaz	Immédiate	Sans objet	
NF E 29-532 (novembre 2017)	Installations de gaz - Raccords démontables à joints plats destinés à être installés sur les tuyauteries pour installations de gaz	1 ^{er} juin 2023	Sans objet	
NF E 29-533 (décembre 2014)	Installations de gaz combustibles - Exigences pour le choix des joints plats d'étanchéité utilisés dans les installations de gaz combustibles distribués en réseaux ou par récipients	Immédiate	Sans objet	
NF E 29-536 (mai 2017)	Intallations de gaz - Raccords démontables à jonction sphéro-conique destinés à être installés sur les tuyauteries pour installations de gaz	1 ^{er} juin 2023	Sans objet	
XP E 29-826 (novembre 2017)	Kits de tuyaux onduleux pliables en acier inoxydable pour le gaz avec une pression de service jusqu'à 2 bar	1 ^{er} janvier 2023	Sans objet	Remplace le CCH AFG 2007-01 de 2014
NF E 29-827 (janvier 2022)	Organes de coupure commandés à distance à réarmement manuel pour les installations de gaz des bâtiments	1 ^{er} juillet 2023 pour les matériels déjà commercialisés ne disposant pas d'un marquage reconnu	1 ^{er} janvier 2024 pour les matériels déjà commercialisés ne disposant pas d'un marquage reconnu (*)	
NF M 88-768 (décembre 1980)	Installations d'hydrocarbures liquéfiés en récipients – Flexibles de raccordement pour phase gazeuse	Immédiate	Sans objet	

Annexe 4

Normes applicables publiées par AFNOR

INDICE ET MILLESIME DE LA NORME	OBJET DE LA NORME	Date d'interdiction de mise à disposition sur le marché des matériels dont la conformité au référentiel est attestée par un marquage reconnu vis-à-vis d'un référentiel précédemment reconnu	Date d'interdiction d'installer des matériels dont la conformité au référentiel est attestée par un marquage reconnu vis-à-vis d'un référentiel précédemment reconnu	CONDITIONS PARTICULIERES OU APPLICATIONS EXCLUES
XP M 88-771 (août 2004)	Robins destinés à être manœuvrés manuellement pour les installations de gaz des bâtiments	Immédiate	Sans objet	
M 88-772 (décembre 1990)	Installations d'hydrocarbures liquéfiés en bouteille - indicateur « service - réservé » pour installation de propane comportant un coupleur inverseur automatique. Construction - Fonctionnement - Marquage - Essais.	Immédiate	Sans objet	
NF M 88-780 (octobre 2021)	Installations d'hydrocarbures liquéfiés en récipients - Tuyaux flexibles métalliques onduleux pour GPL en phase gazeuse à usage domestique en installation extérieure pour des pression allant jusqu'à 20 bar.	1 ^{er} janvier 2025	Sans objet	Pour les produits déjà commercialisés et certifiés selon les dispositions de la norme XP M 88-780: 2003 et jusqu'au 1 ^{er} janvier 2025 les règles de certification des organismes s'appliquent avec les dispositions complémentaires suivantes : • mise en place sur la lyre d'une gaine textile de protection anti UV • réalisation d'une solution technique pour éviter le gonflement de la gaine PVC • durée maximale d'utilisation de 20 ans
NF M 88-781 (mars 2014)	Installations d'hydrocarbures liquéfiés - Détendeurs, inverseurs automatiques, ayant une pression maximum de détente de 4 bar, avec une capacité maximale de 150 kg/h, dispositifs de sécurité associés et adaptateurs pour butane, propane et leurs mélanges - Application de la norme européenne EN 16129	Immédiate	Sans objet	

Annexe 4

Normes applicables publiées par AFNOR

INDICE ET MILLESIME DE LA NORME	OBJET DE LA NORME	Date d'interdiction de mise à disposition sur le marché des matériels dont la conformité au référentiel est attestée par un marquage reconnu vis-à-vis d'un référentiel précédemment reconnu	Date d'interdiction d'installer des matériels dont la conformité au référentiel est attestée par un marquage reconnu vis-à-vis d'un référentiel précédemment reconnu	CONDITIONS PARTICULIERES OU APPLICATIONS EXCLUES
NF T 54-969 (décembre 2004)	Systèmes de canalisations en plastique pour la distribution de combustibles gazeux - Polyéthylène (PE) - Accessoires électrosoudables - Temps de sécurité du cycle de soudage	Immédiate	Sans objet	
NF T 54-972 (janvier 2004)	Systèmes de canalisations en plastique pour la distribution de combustibles gazeux - Polyéthylène (PE) - Robinets - Plage angulaire d'étanchéité et spécifications dimensionnelles complémentaires	Immédiate	Sans objet	
NF EN 751-1 (novembre 1997)	Matériaux d'étanchéité pour raccords filetés en contact des gaz de la 1 ^{ère} , 2 ^{ème} et 3 ^{ème} famille et de l'eau chaude - Partie 1 : composition d'étanchéité anaérobie.	Immédiate	Sans objet	pour installations gaz uniquement
NF EN 751-2 (novembre 1997)	Matériaux d'étanchéité pour raccords filetés en contact des gaz de la 1 ^{ère} , 2 ^{ème} et 3 ^{ème} famille et de l'eau chaude - Partie 2 : composition d'étanchéité non durcissante	Immédiate	Sans objet	pour installations gaz uniquement
NF EN 593 (décembre 2017)	Robinetterie industrielle – Robinets métalliques à papillon d'usage général	Immédiate	Sans objet	pour installations gaz uniquement
NF EN 1254-1 (avril 1998)	Cuivre et alliages de cuivre - Raccords - Partie 1 : raccords à bras par capillarité pour tubes en cuivre	Immédiate	Sans objet	pour installations gaz uniquement

Annexe 4

Normes applicables publiées par AFNOR

INDICE ET MILLESIME DE LA NORME	OBJET DE LA NORME	Date d'interdiction de mise à disposition sur le marché des matériels dont la conformité au référentiel est attestée par un marquage reconnu vis-à-vis d'un référentiel précédemment reconnu	Date d'interdiction d'installer des matériels dont la conformité au référentiel est attestée par un marquage reconnu vis-à-vis d'un référentiel précédemment reconnu	CONDITIONS PARTICULIERES OU APPLICATIONS EXCLUES
NF EN 1555-1 (octobre 2010)	Systèmes de canalisations en plastique pour la distribution de combustibles gazeux - Polyéthylène (PE) - Partie 1 : généralités	Immédiate	Sans objet	
NF EN 1555-2 (octobre 2010)	Systèmes de canalisations en plastique pour la distribution de combustibles gazeux - Polyéthylène (PE) - Partie 2 : tubes	Immédiate	Sans objet	
NF EN 1555-3+A1 (janvier 2013)	Systèmes de canalisations en plastique pour la distribution de combustibles gazeux - Polyéthylène (PE) - Partie 3 : raccords	Immédiate	Sans objet	
NF EN 1555-4 (juin 2011)	Systèmes de canalisations en plastique pour la distribution de combustibles gazeux - Polyéthylène (PE) - Partie 4 : robinets	Immédiate	Sans objet	
NF EN 1555-5 (octobre 2010)	Systèmes de canalisations en plastique pour la distribution de combustibles gazeux - Polyéthylène (PE) - Partie 5 : aptitude à l'emploi du système	Immédiate	Sans objet	
NF EN 13349 (janvier 2003)	Cuivre et alliages de cuivre - Tubes en cuivre gainés avec gaine compacte	Immédiate	Sans objet	pour installations gaz uniquement
NF EN 13774 (avril 2013)	Appareils de robinetterie pour les systèmes de distribution du gaz avec une pression maximale de service inférieure ou égale à 16 bar - Exigences de performance	Immédiate	Sans objet	

Annexe 5

Spécifications et Cahiers des charges applicables publiés par l'AFG

Les spécifications et les cahiers des charges de la présente annexe sont disponibles auprès de l'AFG

(<http://www.afgaz.fr/documentation-technique-et-reglementaire>).

Légende des renvois :

(**) les matériels ne disposant pas de marquage reconnu, achetés par l'installateur avant le 1er mars 2022, pourront continuer à être installés. les justificatifs de la date d'achat devront être tenus à la disposition des organismes de contrôle

INDICE ET MILLESIME DU CCH OU DE LA SPEC.	OBJET DU CCH OU DE LA SPEC.	Date d'interdiction de mise à disposition sur le marché des matériels dont la conformité au référentiel est attestée par un marquage reconnu vis-à-vis d'un référentiel précédemment reconnu	Date d'interdiction d'installer des matériels dont la conformité au référentiel est attestée par un marquage reconnu vis-à-vis d'un référentiel précédemment reconnu	CONDITIONS PARTICULIERES OU APPLICATIONS EXCLUES
CCH 96-01 (janvier 1996)	Détendeurs destinés aux appareils de chauffage ou équivalents alimentés en propane commercial et gaz naturel à réglage fixe à basse pression.	Immédiate	Sans objet	
CCH 2004-02 (octobre 2018)	Raccords à sertir en cuivre utilisables sur les installations de gaz.	Immédiate	Sans objet	Ces spécifications définissent les caractéristiques des raccords, leurs règles de mise en oeuvre et les règles de mise en oeuvre des installations comportant des raccords sertis en cuivre.
CCH 2006-01 (mars 2015)	Tuyaux flexibles courts pour le raccordement d'ouvrages de distribution de gaz par canalisations.	Immédiate	Sans objet	Ces spécifications définissent les caractéristiques des flexibles courts pour le raccordement d'ouvrages de distribution de gaz par canalisations et leurs règles de mise en oeuvre.

Annexe 5

Spécifications et Cahiers des charges applicables publiés par l'AFG

INDICE ET MILLESIME DU CCH OU DE LA SPEC.	OBJET DU CCH OU DE LA SPEC.	Date d'interdiction de mise à disposition sur le marché des matériels dont la conformité au référentiel est attestée par un marquage reconnu vis-à-vis d'un référentiel précédemment reconnu	Date d'interdiction d'installer des matériels dont la conformité au référentiel est attestée par un marquage reconnu vis-à-vis d'un référentiel précédemment reconnu	CONDITIONS PARTICULIERES OU APPLICATIONS EXCLUES
CCH 2005-01 (février 2014)	Prises gaz de sécurité (PGS) situées à l'extérieur et/ou l'intérieur des bâtiments pour les appareils à usage domestique ou en établissement recevant du public alimentés par tuyau flexible utilisant les combustibles gazeux distribués par réseaux ou par récipients.	Immédiate	Sans objet	Ces spécifications définissent les caractéristiques des prises gaz de sécurité situées à l'extérieur ou/et à l'intérieur d'une habitation ou d'un local et équipée d'un tuyau flexible pour le raccordement externe des appareils à usage domestique ou en établissement recevant du public utilisant les combustibles gazeux, alimentés à partir d'un réseau de distribution ou par récipient.
CCH BNG 2020-01 (mai 2020)	Déclencheurs de débit moyenne pression pour les installations de gaz.	1 ^{er} janvier 2021	Sans objet	
CCH BNG 2020-02 (octobre 2020)	Kits de raccordement d'un appareil à gaz produisant du chaud, du froid et de l'énergie à l'installation.	Immédiat, pas de référentiel ou de marquage précédemment reconnu	Immédiat (**)	
CCH BNG 2020-03 (novembre 2020)	Détendeurs pour appareils à gaz installés dans un site de production d'énergie.	29 avril 2022	Sans objet	
CCH BNG 2020-04 (mai 2020)	Raccords démontables à joints plats pour installations de GPL - Spécifications techniques.	1 ^{er} juin 2023	Sans objet	

Annexe 5

Spécifications et Cahiers des charges applicables publiés par l'AFG

INDICE ET MILLESIME DU CCH OU DE LA SPEC.	OBJET DU CCH OU DE LA SPEC.	Date d'interdiction de mise à disposition sur le marché des matériels dont la conformité au référentiel est attestée par un marquage reconnu vis-à-vis d'un référentiel précédemment reconnu	Date d'interdiction d'installer des matériels dont la conformité au référentiel est attestée par un marquage reconnu vis-à-vis d'un référentiel précédemment reconnu	CONDITIONS PARTICULIERES OU APPLICATIONS EXCLUES
CCH BNG 2020-05 (mai 2020)	Raccords démontables avec étanchéité dans le filet pour les installations de gaz - Spécifications techniques.	1 ^{er} juin 2023	Sans objet	
ATG B 521 (octobre 2020)	Installations de gaz combustible : tubes d'acier et assemblages. Portée du marquage : alliages d'apport et flux (ATG-brasures).	1 ^{er} janvier 2024	1 ^{er} janvier 2025	Ces spécifications ne visent pas les éléments préfabriqués qui sont eux couverts par l'ATG B 600.
ATG B 524 (octobre 2020)	Installations de gaz combustible : tubes de cuivre et assemblages. Portée du marquage : tubes (NF 090), raccords (NF 088), alliages d'apport et flux (ATG-brasures).	1 ^{er} janvier 2024	1 ^{er} janvier 2025	Ces spécifications ne visent pas les éléments préfabriqués qui sont eux couverts par l'ATG B 600.
ATG B 600 (mars 2021)	Installations de gaz combustibles Eléments préfabriqués.	1 ^{er} juillet 2024	1 ^{er} juillet 2025	En attente de certification des éléments préfabriqués : les raccords, tubes et alliages d'apport utilisés doivent être conformes aux spécifications ATG B 521 et ATG B 524, et les qualifications des soudo-braseurs doivent répondre aux exigences du Guide CNPG Aptitude Au Soudage.



***Pour tout renseignement concernant ce guide,
s'adresser au CNEPG :***

***Centre national d'expertise de professionnels de l'énergie gaz
www.cnpg.fr
1 rue du Général Leclerc - CS 40252 - 92047 PARIS LA DEFENSE CEDEX
Association déclarée N° W9220004566.
N° SIRET 537 498 255 00018. CODE APE 9499Z***